



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 avril 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 2000

**Vente d'une parcelle de terrain à la SA SORAM dans le lotissement  
d'activités économiques de la Boëtte 2**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles  
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève  
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme  
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.  
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,  
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.  
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200237

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000**

**Développement Economique**

**Vente d'une parcelle de terrain à la SA SORAM dans le  
lotissement d'activités économiques de la Boëtte 2**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La S.A. SORAM est installée rue Colbert depuis 1996 où elle emploie 9 personnes pour son activité de vente et maintenance de matériel de reprographie. La S.A. SORAM vient de reprendre la SORAM Vendée ce qui fait passer le nombre de salariés de 9 à 20 et nécessite des aménagements complémentaires de bâtiments et de parkings.

La SCI du Marais, propriétaire de l'immeuble, souhaite aussi acheter une parcelle complémentaire de 300 m<sup>2</sup> à l'arrière de son terrain actuel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la SCI du Marais une parcelle de terrain de 300 m<sup>2</sup> environ située dans le lotissement d'activités économiques de la Boëtte 2 afin d'y réaliser les équipements nécessaires au développement de la S.A. SORAM ;
- vu l'avis des Domaines, de fixer le prix de vente à 60 F H.T. le m<sup>2</sup>, prix payable à la signature de l'acte authentique et auquel il conviendra d'ajouter la T.V.A. au taux en vigueur ;
- préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir ;
- affecter la recette résultant de la vente au budget annexe des lotissements d'activités économiques de la Ville de NIORT.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)